

# VILLE DE RIORGES

N° 1\_1

OBJET :

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du 14 NOVEMBRE 2019 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 15 novembre 2019.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 24 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Andrée RICCETTI, Florence COLOMB, Jacqueline RUBLON, *conseillers municipaux*.

*Absents avec excuses :*

Pascale THORAL, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Roland DEVIS, Christian SEON, Blandine LATHUILIERE, Elodie PINSARD-BARROCAL, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Monique VIAL, *conseillers municipaux*.

*Absent sans excuses :* Guy CONSTANT.

*Secrétaire élue pour la durée de la session :* Chantal LACOUR.

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Pascale THORAL	Martine SCHMÜCK
Stéphane JEVAUDAN	Eric MICHAUD
Roland DEVIS	Bernard JAYOL
Christian SEON	Jacky BARRAUD
Blandine LATHUILIERE	Véronique MOUILLER
Elodie PINSARD-BARROCAL	Chantal LACOUR
Martine LAROCHE-SZYMCZAK	Andrée RICCETTI
Monique VIAL	Jacqueline RUBLON

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir (Guy CONSTANT)

ADMINISTRATION GENERALE

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE  
DEPUIS LA CONVOCATION A LA SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019,  
EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22  
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'il lui a accordé une délégation de pouvoirs en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et en cas d'absence ou d'empêchement, à Martine SCHMÜCK, première adjointe. Depuis la convocation à la séance du 26 septembre 2019, les décisions municipales suivantes ont été prises :

2019.43	Groupe scolaire de Beaucueil - Construction de sanitaires - Approbation des marchés à passer <i>lot n°5 : menuiseries bois avec la société GARDETTE de Lentigny (42) lot n°6 : plâtrerie peinture avec la société VIETTI de St Just en Chevalet (42). pour les montants respectifs de 25 955,93 € HT soit 31 147,12 € TTC et de 10 513,44 € HT soit 12 616,13 € TTC. Les travaux débuteront en octobre pour une durée de 7 mois.</i>	27 septembre 2019
2019.44 2019.45 2019.46	Réalisation de trois emprunts à taux fixe contracté auprès du Crédit Agricole Loire Haute Loire <i>230 000 €, 250 000 € et 320 000 € destinés à financer les investissements 2019. Durée de 15 ans – Taux d'intérêt fixe à 0,5 %</i>	2 octobre 2019
2019.47	Acquisition de sanitaires mobiles - Approbation du marché à passer avec la société AXE ENVIRONNEMENT de Corbas (69) pour un montant de 15 801,70 € HT soit 18 962,04 € TTC. Marché conclu pour une durée unique correspondant à la fourniture et livraison.	7 octobre 2019
2019.48	Logements Les Sables 79 rue Jean Rostand - Approbation d'un avenant au mandat de gestion immobilière à passer avec OPHEOR <i>A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée de 1 an, fin au 31 décembre 2020.</i>	15 octobre 2019

2019.49	Rénovation de la façade du groupe scolaire du bourg – Approbation des marchés à passer avec les sociétés : lot n°1 "charpente couverture" : société Philippe GALLET d'Ambierle, pour un montant de 2 859,00 € HT soit 3 430,80 € TTC ; lot n°2 " isolation thermique par l'extérieur" : société PCC de Le Coteau pour un montant de 9 204,82 € HT soit 11 045,78 € TTC. Travaux prévus respectivement semaine 43 et semaines 44 à 46.	21 octobre 2019
2019.50	Convention d'occupation à titre précaire du logement P3 - Groupe scolaire du Pontet F2 pour une période de 1 an	22 octobre 2019
2019.51	Mise en accessibilité du château de Beaulieu – Approbation des marchés à passer avec les sociétés suivantes : lot n°1 : "plâtrerie peinture" société PCC de Le Coteau pour un montant de 11 427,92 € HT soit 13 713,50 € TTC ; lot n°2 : "carrelage faïences" société ANDRE PEREZ de Coutouvre pour 2 330,26 € HT soit 2 796,31 € TTC ; lot n°3 : "plomberie sanitaires" société DESBENOIT de Le Coteau pour 6 712,68 € HT soit 8 055,22 € TTC ; lot n°4 : "menuiserie agencement" société CREABOIS de Parigny pour 16 820,18 € HT soit 20 184,22 € TTC. Travaux prévus à partir du 9 décembre 2019 pour une durée de 12 semaines.	22 octobre 2019
2019.52	Reconstruction de sanitaires extérieures à la salle du Grand Marais – Approbation des marchés à passer avec les sociétés suivantes : lot n°1 : "démolition VRD G.O." société COEHLO ET FILS de Iguerande pour un montant de 21 040,50 € HT soit 25 248,60 € TTC ; lot n°2 : "charpente bois - couverture métallique" société MONTEIL JC de Briennon pour 7 239,81 € HT soit 8 687,77 € TTC ; lot n°3 : "menuiserie métallique – agencement intérieur" société CREABOIS de Parigny pour 10 878,60 € HT soit 13 054,32 € TTC ; lot n°4 : "carrelage" société ARCHIMBAUD de Boën sur Lignon pour 1 782,45 € HT soit 2 138,94 € TTC ; lot n°5 : "sanitaires" société DARPHIN de Cours la Ville pour 11 260,30 € HT soit 13 512,36 € TTC ; lot n°6 : "plâtrerie peinture" société PCC de Le Coteau pour 2 294,64 € HT soit 2 753,57 € TTC. Travaux prévus à partir du 6 janvier 2020 pour une durée de 12 semaines.	28 octobre 2019

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20191114-1\_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/11/2019

Affichage : 15/11/2019

.../...

2019.53	Nettoyage des locaux de l'hôtel de ville - Approbation d'un contrat d'entretien à passer avec l'ADAPEI Loire "Les Ateliers Roannais" <i>Pour un an du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 – Les coûts de produits d'entretien et de la prestation journalière s'élèvent respectivement à 5,65 € HT et à 33,03 € HT.</i>	4 novembre 2019
---------	---	-----------------

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le conseil municipal donne acte de ces décisions à l'unanimité.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 19 novembre 2019

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20191114-1\_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/11/2019

Affichage : 15/11/2019